

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME
DU 23 MAI 2025**

Liste d'émargement / présences

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul - Président	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Présente	
EPTB ,EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	Mandat à M.RAOULT
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline - 2de Vice-Président	Excusée	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc.agrée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel - 1er Vice-Président	Présent	
Représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Présent	
Prof.de la Pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Excusée	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Représenté par DEVISME Simon et accompagné de PREVOST Olivier	
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Représenté par CLOMES Emmanuelle	
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
Directeur de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	PENISSON Bruno	Présent	

MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
Représentant des Conseils Régionaux	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZÉ Thierry	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Asso.c. Agréées pêche et de protection des milieu aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	
Asso.c. Agréées de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Excusée	
1autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Autres Usagers / Professions industrielles	VERMEULEN Marc	Excusé	
1représentant du collège du CB	LEFEBVRE Jérôme	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Représenté par CZEKANSKI Cyril	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de VNF ou son représentant	RYCKEBUSCH Gilles	Représenté par LASON Tiphaine	
Directeur Général de OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présents
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
Autre / Divers	
DUVIER Isabelle (Prestataire PV) / H2COM	Présente
MAMETZ Danielle (Membre du Comité de bassin)	Présente
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BRANGER Pierre	Présent
PASSE Delphine	Présente
BIZAIS Patrice	Présent
BRAY Laurine	Présente
BLIN Francois	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
VERHAEGHE Hubert	Présent
CANLER Hervé	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
DUBREUX Marie	Présente
BOUGHABA Jeanne	Présente
KERRAR Sofiane	Présent
BROCHET Sandrine	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

Ordre du jour

Point décisionnel :

1 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente Programme du 20 septembre 2024

Point d'information :

2 - Restitution du bilan du 11^{ème} Programme d'Intervention

3 - Impact de la reprise de trésorerie sur le 12^{ème} Programme d'Intervention

4 - Évaluation des PSE : proposition de cadrage pour le renouvellement

5 - Programme d'actions agronomiques de lutte contre l'érosion et le ruissellement (PAALER)

6 - Aide compensatoire expérimentale pour la protection des captages dans le bassin Artois-Picardie

7 - Rétablissement de la continuité écologique au sein du bassin d'Artois-Picardie : état d'avancement et maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence de l'Eau

8 - Lancement du PMAZH Canche

9 - Convention de coopération entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie avec la CCI Hauts-de-France

RELEVÉ DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ /AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la CPP du 20 septembre 2024	X			Adoption à l'unanimité

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président Paul RAOULT indique que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14 h 10.

Il souligne toute la poésie du livret intitulé *D'amour et d'eau fraîche* qui leur a été remis sur table.

Madame MATYKOWSKI précise que ce livret de poèmes est l'aboutissement d'un concours organisé auprès du grand public par les Agences de l'Eau pour le 60^{ème} anniversaire de leur création.

POINT DÉCISIONNEL

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 20 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Président Paul RAOULT s'enquiert d'éventuelles remarques quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024.

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente Programme du 20 septembre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

2 - RESTITUTION DU BILAN DU 11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION

Monsieur PENISSON, en référence au point n° 2 du dossier et du diaporama de séance, présente la restitution du bilan du 11^{ème} Programme d'Intervention.

Madame MATYKOWSKI précise en préambule que certains éléments avaient déjà été partagés lors du Conseil d'administration du 12 mars 2025.

Néanmoins, le bilan n'est pas définitif. Il porte sur la partie quantitative, financière, en lien avec le point suivant, à savoir l'impact de la reprise de trésorerie sur le 12^{ème} Programme d'Intervention. L'Agence a examiné les raisons d'un tel niveau de trésorerie.

Ce bilan provisoire sera complété par un volet qualitatif, qui n'est pas abordé aujourd'hui, ainsi que par des études menées sur certains bénéficiaires d'aides quant à la rapidité d'exécution et donc de liquidation des participations financières et du solde des dossiers. Ces points compléteront le bilan ainsi que des recommandations, avec pour objectif, au vu du contexte budgétaire actuel, d'atteindre plus de dynamisme dans la gestion globale des participations financières et plus de vigilance dans les évolutions de trésorerie. Le niveau de la trésorerie en fin d'année est communiqué, mais il existe d'importantes évolutions d'un mois à l'autre. Le but est d'être collectivement plus vigilants du fait des prélèvements de trésorerie concernant l'année 2025, actés dans la loi de finances 2025 ; sachant toutefois que le contexte budgétaire 2026 n'est guère plus optimiste. La vigilance est donc de mise.

Remarques et Débats :

Madame MATYKOWSKI rappelle, au sujet de la Redevance pour Pollutions Diffuses (RPD), l'existence, au moment de l'élaboration des prévisions du 11^{ème} Programme, du plan Ecophyto II. Ce plan prévoyait un fléchissement du recours aux produits phytosanitaires qui, in fine, ne s'est pas

traduit dans les recettes.

Monsieur PENISSON explique que lors de la définition des projections de redevances, l'Agence regarde également toutes les politiques publiques en place au niveau national et local, en partant du postulat que ces politiques vont être efficaces, bien conçues et auront une influence positive sur les volumes consommés, par exemple. En réalité, des facteurs exogènes, des éléments concurrents interfèrent sur les politiques mises en place pour aboutir, comme pour la RPD, à une situation éloignée de celle prévue initialement.

Madame CRETE observe que les RPD sont très difficiles à prévoir en raison du changement de pourcentages. Elle note également que la RDP est estimée au kilo ou au litre de produit utilisé. Le changement de molécules fait que certains produits interdits sont remplacés par d'autres demandant plus de quantités utilisées.

Monsieur PENISSON souligne que la finalité de ce bilan est de mettre en commun toute information pouvant être disponible .

Monsieur le Président Paul RAOULT remercie Monsieur PENISSON pour la qualité de la synthèse qui vient d'être faite. Il souligne que, depuis 20 ans, la question du niveau particulièrement élevé de la trésorerie de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie perdure. Savoir que l'État va prélever sur l'Agence, pourtant la plus petite en surface, 50 des 130 M€ décidés, l'interroge sur le fond. Sans vouloir faire le procès de quiconque, il a l'impression que les directeurs et les présidents passants, la question reste la même. Peut-être que le bassin a eu le courage d'augmenter les redevances plus que d'autres, qui en comparaison affichent de grandes différences dans les taux. Il est logique que les recettes de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soient relativement plus importantes. Cependant, Monsieur le Président Paul RAOULT ne cache pas que cette situation rend certains ironiques, à l'image du Président de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui s'interroge sur les raisons d'une telle trésorerie, alors que la leur est à l'équilibre, sous-entendant ainsi une mauvaise gestion de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Le problème réside dans la manière de résorber ces excédents. Monsieur PENISSON a donné toutes les raisons. Il n'empêche que sur les six Agences de l'Eau, seules une ou deux ont une trésorerie excédentaire. Monsieur le Président Paul RAOULT demande pourquoi ce n'est pas le cas des autres. Il n'exclut pas sa propre responsabilité en le disant. Il lui semble nécessaire d'analyser sérieusement les raisons pour lesquelles l'Agence est à elle seule prélevée de 50 M€. Ce constat le heurte, car cet argent, payé par les consommateurs, va ainsi finir dans les caisses de l'État.

Monsieur le Président Paul RAOULT s'appuie sur l'exemple des collectivités locales et territoriales, pour reconnaître, en tant que Président d'un important syndicat intercommunal comptant 425 000 compteurs, avoir du mal à solder les opérations, situation qui chez lui va s'améliorer, il l'espère, avec l'arrivée d'un nouveau directeur ayant une formation financière et juridique et non celle d'un « poseur de tuyau ». Ils épurent ainsi des reliquats d'opérations remontant à plusieurs années. Opérations dont les subventions n'avaient pas été versées pour absence de clôture du dossier. Cela pose également le problème de la complexité des dossiers et des relations avec les entreprises. Arriver à un accord sur le solde financier final s'avère long et compliqué. Monsieur le Président Paul RAOULT reconnaît que cela suppose aussi que l'organisation interne du syndicat soit efficace pour solder les opérations et percevoir les subventions. Il en parle en connaissance de cause pour avoir reçu des appels de Monsieur BRANGER lui demandant à quelle date le SIDENSIAN allait clôturer ses opérations. La question se pose ainsi de savoir pourquoi certains opérateurs ont des difficultés à solder les dossiers et les solutions à trouver pour améliorer la situation.

Son regret est que la diminution des redevances n'ait pas été assez rapide. Il se souvient d'échanges assez vifs avec le directeur précédent qui ne voulait pas entendre parler de cette baisse. Il invite à mener un travail collectif, serein, pour ne plus rencontrer les mêmes difficultés. Il objecte que les arguments comme le Fonds Vert sont aussi valables pour les autres Agences. En conséquence, reste à savoir pourquoi la leur est l'une des seules à se retrouver ainsi piégée.

Il ouvre le débat tout en répétant, une nouvelle fois, qu'il faut trouver comment résoudre une situation qui perdure depuis 20 ans.

Madame MATYKOWSKI précise que des propositions seront présentées au second semestre.

En revanche, il est déjà possible de partager certains points concernant les cinq leviers évoqués. Les redevances ont été effectivement plus importantes que prévu. Elles sont plus élevées que celles de Seine-Normandie. La raison en incombe aux besoins importants du bassin Artois-Picardie pour atteindre les objectifs fixés de bon état. Madame MATYKOWSKI rappelle le chiffre suivant : 22 % de masses d'eau en bon état avec des pressions conséquentes. La redevance sur les usagers domestiques fait partie des plus importantes. C'est elle qui contribue le plus, en proportion, en matière de redevances. En comparaison avec l'Agence de Seine-Normandie, à densité à peu près équivalente, il est vrai que le bassin a des tarifs plus élevés. Néanmoins, Madame MATYKOWSKI rappelle que, via les propositions du 12^{ème} Programme et la réforme des redevances, les tarifs appliqués aboutissent à ne pas augmenter les sommes collectées. L'Agence n'a pas profité du Plan Eau, comme d'autres Agences l'ont fait, pour augmenter le rendement des redevances et alimenter ce plan. Elle est restée sur un rendement équivalent entre les anciennes et nouvelles redevances. Une inconnue demeure : la gestion d'un système qu'ils maîtrisent moins bien en raison de sa nouveauté. Madame MATYKOWSKI a répété plusieurs fois avant l'approbation du programme qu'il était difficile de savoir quel sera le rendement effectif des redevances réformées des deux ou trois premières années. A noter également une certaine inertie qui ne permet une évolution rapide (la modification des taux de redevances n'est effectif que deux ans après)

Elle ne revient pas sur la dynamique de consommation des crédits de paiement, mais il s'agit d'un sujet crucial ; sachant que les équipes font aujourd'hui le maximum pour solder des opérations du 10^{ème} Programme achevé en 2018. Cet effort sera poursuivi, mais le délai des conventions est normalement de 3 ans. Soit l'Agence obtient les justifications, soit elle se verra dans l'obligation d'annuler les conventions. Il faut arriver à une gestion plus dynamique et habituer les porteurs de projets à cela, même si Madame MATYKOWSKI peut comprendre que 3 ans semblent un délai court pour certaines opérations. Pour d'autres, il est tout à fait raisonnable.

Le plafond mordant, quant à lui, a impacté le 11^{ème} Programme. Reste à voir ce qu'il en sera pour le 12^{ème} Programme, mais il est vrai que l'Agence a vu un relèvement de son plafond de recettes. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie ne devrait donc plus être concernée par ce point sauf évolution nouvelle de ce plafonds. Quant aux recettes fléchées (fonds vert, plan de relance....), elles sont équivalentes à celles des autres agences.

En conclusion, la présentation démontre que cet aspect est analysé avec beaucoup d'attention afin de ne pas faire face à nouveau à la même situation ; sachant qu'il y aura forcément des conséquences pour les bénéficiaires quant à la dynamique de gestion, mais aussi en interne. Un mois n'est pas équivalent à un autre. Lorsqu'un « matelas » est moins épais, cela nécessite une gestion plus fine notamment vis-à-vis des dépenses obligatoires et celles qui devront être différées.

Madame CRETE constate que, indépendamment d'un tel prélèvement à déplorer, la gestion d'un budget sur le long terme est toujours complexe. Les Chambres d'agriculture connaissent la même problématique. Bien gérer peut entraîner un prélèvement ; le faire moins bien peut amener à renoncer à des projets. La trésorerie représente 10 % du chiffre d'affaires, c'est beaucoup, mais il est anormal que les concessionnaires soient pénalisés.

Monsieur FLAJOLET souligne que la pénalisation des agences est historique. Il y a eu quelques années sans prélèvement, certes, mais tous les gouvernements sont venus se servir dans la caisse. Le vrai problème est qu'il s'agit d'une victoire des cigales sur les fourmis, au moment même où il faudrait se rendre compte que les moyens financiers des Agences de l'Eau sont insuffisants au regard des défis qui sont les leurs. Ces défis ne concernent pas que les collectivités, mais aussi les industriels, l'agriculture et tout un chacun. La suffisance de la ressource se posera demain et sera une question centrale. Monsieur FLAJOLET ne considère pas que les tarifs du bassin soient trop

élevés. En revanche, il pense que les Agences seront appelées systématiquement en renfort financier sur des opérations qui, à priori, ne les concernent pas, mais, auxquelles, pourtant, elles seront associées. Il cite par exemple les 21 M€ apportés sur les programmes de lutte contre les inondations. Heureusement que l'Agence disposait de trésorerie. Elle a permis, au-delà de ce que l'État avait pris, de lui faire une avance non remboursable. Il ne faudra pas oublier tous les événements qui ont conduit à cela.

Monsieur FLAJOLET revient sur l'anecdote de Monsieur RAOULT quant à son nouveau directeur qui n'est pas un « poseur de tuyaux ». Il s'agit d'un véritable problème pour l'Agence qui en réalité, n'est pas une banque, contrairement à ce que certains peuvent penser. Elle est un partenaire financier de plein exercice ; partenaire qui a le droit de poser des règles pour l'utilisation de l'argent, ainsi que dans le phasage de l'opération. Quand Monsieur FLAJOLET regarde ce qu'il reste à solder sur 2018, 2019 et les années suivantes, il estime qu'il s'agit non seulement d'une fausse trésorerie, mais aussi d'un travail supplémentaire, alors que des postes sont supprimés, et enfin d'argent statique.

Arrivée en séance de Madame MAMETZ à 14 h 49

Monsieur le Président Paul RAOULT conclut sur le prélèvement de l'Etat d'un peu plus de 50 M€ et la solution de l'Agence proposée de se contenter de faire -20 M€ d'autorisations d'engagement dans un premier temps en 2025 et -30 M€ d'autorisations d'engagement l'année suivante (c.f. point n°3).

3 - IMPACT DE LA REPRISE DE TRÉSORERIE SUR LE 12^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION

Madame MATYKOWSKI en référence au point n° 3 du dossier et du diaporama de séance, présente l'impact de la reprise de trésorerie sur le 12^{ème} Programme d'Intervention (et le projet de budget rectificatif n°1 2025 qui sera présenté en Conseil d'Administration du 4 juillet 2025).

Elle présente les 2 scénarii proposés pour faire face au prélèvement de l'Etat.

Autres mesures proposées :

- Hypothèses de modification du Programme à affiner au moment de sa révision en 2027 (actualisation des niveaux d'exécution réels 2025 et 2026, des évolutions liées à la réforme des redevances et des nouvelles redevances prévues à la mi-programme)
- Mesures d'accompagnement à envisager pour gérer les tensions de trésorerie infra-annuelle

Remarques et Débats :

Madame MATYKOWSKI répond à la demande de précision de Monsieur LEVEUGLE: l'Agence règle sa contribution à l'OFB en deux acomptes au 1^{er} semestre, en février et en juin. Les acomptes étaient jusqu'à présent décaissés assez tôt dans l'année en raison de la trésorerie disponible.

Monsieur DOLLET signale une erreur dans le diaporama projeté en séance concernant l'hypothèse n°2. Elle porte sur un montant total de de -40 M€ des AE.

La diapositive corrigée a été envoyée, le jour même, aux membres de la commission (c.f. pour le scénario (hypothèse) n°2 : -20 M€ d'AE en 2025; -30 M€ d'AE en 2026, +5M€ d'AE en 2029 et +5M€ en 2030)

Monsieur le Président Paul RAOULT avait compris que l'État prélève 52 M€. En 2025, la baisse était de 20 M€, et de 32 M€ en 2026.

Monsieur DOLLET explique que les 52 M€ de prélèvement ne correspondent pas aux modifications d'engagement. L'État prélève ces 52 M€ sur la trésorerie, mais la question est de savoir comment réaliser le programme sans être trop impacté. Si l'Agence baisse de 20 M€ d'AE les engagements en 2025, et la même somme en 2026, cela ne permet pas de finir le programme correctement, puisqu'il resterait 10 M€ de trésorerie. Normalement, c'est insuffisant. La seconde hypothèse, est de conserver -20 M€ d'engagements cette année et -30 M€ en 2026, en rajoutant néanmoins 5 M€ en 2029 et 5 M€ en 2030. Cela limite la baisse à 40 M€ sur la totalité du programme. Les engagements sont décalés de 10 M€ en fin programme. Dès lors que les prévisions de redevances seront plus précises, il y aura une révision de programme en 2027. Il est bien question de -40 M€ dans les deux scénarios proposés.

Madame MATYKOWSKI précise que la décision du Conseil d'administration portera bien sur le budget rectificatif de l'année 2025. Dans les deux hypothèses, il s'agit d'une baisse de 20 M€ sur cette année. Le débat plus large sur l'impact définitif sur le programme aura lieu lors de la révision 2027.

Monsieur BARBIER estime que ce prélèvement est démobilisateur. Il équivaut à 10 € par habitant du bassin Artois-Picardie soit dix fois plus que la moyenne du reste de la France en dépit des besoins considérables. Il faudra faire un jour l'addition de tout ce qui leur a été pris. Monsieur BARBIER se remémore les bagarres sur les taux de redevances pour quelques centimes, le temps passé. Il estime que tout est laminé par ces 52 M€ piochés dans leur trésorerie. Il juge que cette façon de faire n'est pas correcte vis-à-vis de ceux qui paient les redevances. L'argent de l'eau doit aller à l'eau, et non combler les déficits budgétaires de l'État.

Monsieur LEVEUGLE fait observer qu'il entame son second mandat en tant que représentant de Chambre d'agriculture. Il n'a pas de vision d'ensemble sur tout ce qui a été ponctionné durant toute une décennie. Il aimerait connaître le montant également

Madame MATYKOWSKI répond que la somme s'élevait à 28 M€ sur le 11^{ème} Programme. Elle explique que le plafond de recettes mordant avait été institué par l'Etat au début du 11^{ème} Programme pour éviter le recours à de nouveaux prélèvements de trésorerie.

Monsieur BARBIER note qu'il s'agit en fait d'un prélèvement silencieux. Il n'y aura aucun communiqué de presse pour le déclarer honteux.

Madame MATYKOWSKI souligne l'importance du Conseil d'Administration du 4 juillet prochain puisque la diminution de 20 M€ des engagements sera proposée en budget rectificatif. Il s'agit davantage aujourd'hui d'un échange autour des impacts pluriannuels de cette reprise de trésorerie.

Monsieur FLAJOLET se doit de dire que ce prélèvement a été possible avec le silence complice des élus des deux chambres, députés et sénateurs. Rares sont ceux ayant levé la main pour dire qu'il y avait un problème.

Monsieur le Président Paul RAOULT considère que la valeur environnementale ne figure pas dans les préoccupations des Français ni des élus, quels qu'ils soient. Ce constat est dramatique. Il ne faut pas s'étonner que les parlementaires soient dans le même esprit culturel, où les problèmes écologiques, au sens véritable du terme, sont oubliés.

Madame CRETE relève qu'ils peuvent se diviser les uns les autres, mais que c'est le bassin tout entier qui va être ponctionné. Il en sera de même pour les Chambres d'agriculture. L'État va chercher l'argent là où il y en a, chez ceux qui auront veillé à une bonne gestion. Madame CRETE invite à rester unis sur ces sujets. En dépit des divergences, tous essaient d'œuvrer pour le bien de l'eau. Il est regrettable que le bassin soit ainsi prélevé. Pour autant, il ne faut pas entrer dans une logique contraire, à savoir moins bien travailler, mais essayer de continuer à porter les projets qui leur tiennent à cœur. Pour conclure, tous savent que l'État a une gestion différente de la leur et qu'il y a un déficit à combler.

Monsieur le Président Paul RAOULT fait remarquer que ce ne sont pas les fonctionnaires qui ont pris la décision, mais les élus qui votent et qui décident. Le mot « État » laisse penser que tout cela est anonyme. Ça ne l'est pas.

4 - ÉVALUATION DES PSE : PROPOSITION DE CADRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT

Monsieur METERON et Madame BRAY, en référence au point n° 4 du dossier et du diaporama de séance, présentent l'évaluation des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) : proposition de cadrage pour le renouvellement.

Madame MATYKOWSKI rappelle que ce sujet a été évoqué le matin même, en Commission Permanente Eau et Agriculture.

Remarques et Débats :

Monsieur le Président Paul RAOULT indique qu'il va sortir de son rôle de Président de commission en abordant le sujet des PSE. C'est un sujet qu'il connaît bien, étant Président fondateur du Parc naturel régional de l'Avesnois. La « grande » politique des PSE donne lieu à une logorrhée verbale, mais une seule commune, Etroeungt (59), est concernée sur la centaine que compte le parc. Monsieur le Président Paul RAOULT se dit perplexe quant au point de savoir s'il s'agit d'une vraie politique. Les agriculteurs d'Etroeungt sont effectivement satisfaits, mais il rappelle que deux tiers du parc de l'Avesnois sont couverts par des champs captants. Il mentionne également les nombreuses MAEC prises par le parc ; reconnaissant que le PSE s'avère, en effet, plus souple. Vu d'extérieur, il y a les grands discours sur ce qui est réalisé ici et là, et la réalité qui concerne peu de gens.

Monsieur BIZAIS répond que le PSE, effectivement, concerne aujourd'hui peu de gens. En l'état des financements, sans les contreparties FEADER, cela continuera à concerner peu de gens. Pour l'instant, l'Agence de l'Eau est le financeur unique même si elle a ouvert la possibilité, dans le 12^{ème} Programme, d'un co-financement des PSE hors milieux naturels par les porteurs de projets. Néanmoins, tant que les fonds FEADER ne viendront pas en soutien, cette politique sera nécessairement limitée.

Il poursuit en rappelant que la commune d'Etroeungt est une commune test. Il existe de nombreux territoires et d'exploitations ayant des caractéristiques proches de celle des agriculteurs d'Etroeungt. Ce constat peut d'ailleurs soulever une question de justice ou de développement d'une politique. L'Agence a lancé ces PSE pour mener des tests, avec à l'origine, le plan biodiversité. Le but est d'expérimenter un autre outil que les MAEC, qui présentent certaines limites, et ce, de manière à inspirer la PAC (Politique Agricole Commune). Ce volet est pour l'instant limité puisque la nouvelle programmation ne les a pas pris en compte. Les PSE étaient arrivés un peu trop tardivement pour l'être. Néanmoins, l'Agence va persévérer et devra pouvoir suggérer pour la prochaine PAC, une nouvelle architecture : La transition des agriculteurs pourrait être financée par les MAEC, avec des cahiers des charges un peu revisités, ce qui viendrait renforcer l'expérience positive des PSE. In fine, l'Agence proposerait des PSE là où il n'y a pas d'autre choix, lorsqu'une MAEC revisitée ne serait pas adaptée ou ne permettrait pas de susciter le changement.

Néanmoins, en attendant la prochaine PAC, il faut pour pouvoir gérer l'enveloppe au regard de l'appétence existante sur les territoires de protection des aires d'alimentation de captage.

Beaucoup de CARE proposent un plan d'action pour développer un PSE. Les politiques « érosion » suscitent également un fort intérêt en lien également avec tout ce qui relève de l'agriculture de conservation ou régénérative, avec les filières incitant à aller vers ces systèmes.

Le Plan Eau fixe un objectif sur les zones humides. Un objectif partagé par tous, ici. Dès lors qu'il existe des PSE « zones humides », l'Agence va continuer à agir. Ce ne sera peut-être pas une politique extrêmement large, mais sur des PSE comme celui de la Slack qui représente une zone cohérente, il sera proposé aux agriculteurs souhaitant poursuivre sur le même système, de pouvoir le faire.

En revanche, la proposition pour un territoire tel qu'Etroeungt est d'arrêter. Le test a été fait. Il a permis d'engranger des expériences tout en sachant qu'en parallèle, des agriculteurs choisissent les MAEC qui, même en étant plus rigides, proposent des systèmes herbagés assez bien adaptés. Quant à la transition, la proposition est de poursuivre en attendant des MAEC plus adaptées, à accompagner la transition dans les zones les plus à enjeux, mais en limitant l'engagement à 5 ans, même si les représentants de la profession agricole considéreront, comme ce matin, que ce délai est trop court. L'idée, ensuite, est de passer la main au secteur privé, aux filières, pour accompagner et financer la suite.

Monsieur LEVEUGLE explique, comme il l'a fait le matin en Commission Permanente Eau et Agriculture, que « le plus important dans une machine est son mode d'emploi ». Concernant le PSE, il s'agit du besoin d'accompagnement pour avancer. Il souligne également le caractère contraignant de certains labels comme le label haie et suggère d'en étudier d'autres comme le PEFC ou des plans de gestion durable avec un suivi.

Il souhaite mettre aussi en avant le problème de la continuité avec la question de l'« après », une fois les 5 ans révolus. Ce délai reste un peu court. Mais la continuité, c'est aussi, avec les MAEC, la lassitude des agriculteurs envers ces programmes et ces modes de fonctionnement. Les seules MAEC qui ont eu du succès durant ces deux ans, sont les MAEC « système » qui remplaçaient l'agriculture bio dans son maintien. En revanche, elles ne concernaient que les exploitations 100 % bio.

Enfin, au regard des différents PSE, les relais tel que le FEADER sont une bonne chose, mais il y a aussi les entreprises agroalimentaires qui peuvent abonder dans ce sens. Le souci est qu'elles se basent beaucoup sur le carbone. Carbone qui est en perte de vitesse au niveau de l'Europe avec une réglementation limitant les émissions de gaz à effet de serre qui se profile. Il est de plus en plus question d'un stockage validé, optimisé et prouvé avec une analyse du début, de la fin et des coûts financiers. Une vigilance s'impose au niveau des entreprises agroalimentaires quant au devenir de leurs nouvelles programmations. Monsieur LEVEUGLE n'est pas hostile à l'idée de se servir des PSE pour influencer la PAC, mais il invite à en parler avec tous les syndicats au vu d'autres partages de valeur ou d'autres enjeux comme l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN).

Madame CRETE confie que les agriculteurs ont beaucoup espéré des PSE, notamment lors de la sortie du PSE « prairies » considéré alors comme un bon outil pour conserver les prairies. Elle ne cache pas aujourd'hui leur déception, car les PSE concernent beaucoup les parcs naturels régionaux (PNR). Les critères ont fait que l'économie et l'environnement n'ont pas été vraiment au rendez-vous. Elle pense néanmoins que cela peut devenir un bon outil de par sa plus grande souplesse que les MAEC, et sans FEADER. Un accord avec les autres acteurs du territoire rendrait possible un travail commun pour ce même territoire. L'Agence de l'Eau aurait toute sa part dans cette démarche et serait même pionnière entraînant ainsi les autres à prendre le relais. C'est de cette façon qu'il faut travailler ensemble.

Monsieur le Président Paul RAOULT souligne qu'il est urgent de réagir. En tant que Président du SAGE de la Sambre, il a connaissance du texte permettant désormais à chaque éleveur de retourner 4 ha de prairie sans compensation. Fort d'une disposition reprise dans un avis du SAGE de la Sambre, ainsi que la présence au sein de la CLE de deux agriculteurs désormais au lieu d'un, les

dossiers commencent à arriver. Monsieur le Président Paul RAOULT évoque la question des éleveurs 100 % herbagers, qui achetaient auparavant des pulpes pressées à la sucrerie d'Escaudœuvres (59) en complément d'alimentation pour leur bétail. Cette sucrerie ayant disparu, ils n'ont d'autre alternative que de demander à retourner ces 4 ha de pâture pour pallier cette fermeture. Les réunions se sont déroulées jusqu'à présent dans un bon esprit, mais face à des cas aussi dramatiques, la question est de savoir quoi faire dans l'immédiat. En effet, devant l'urgence et le caractère explosif de la situation, nombre d'agriculteurs de l'Avesnois prennent la décision et le risque de retourner leurs prairies sans autorisation. Leur parler de PSE ou des MAEC les laisse sceptiques.

Madame CRETE relève que le problème des prairies a déjà été soulevé. Il n'est pas envisageable de demander à un agriculteur de prendre en charge l'intérêt collectif. Il a son fermage, ses frais à payer ; raison de l'intérêt qu'avait suscité le PSE herbe, en dépit de la difficulté à la mettre en place. Elle dit à nouveau qu'il est nécessaire de le travailler ensemble afin de trouver des solutions.

Monsieur BARBIER estime que les PSE ont été conçus à l'époque pour répondre à la question de préservation des prairies à haute valeur environnementale, paysagère, structurelle et d'infiltration d'eau. Il n'y avait pas d'outil disponible. Le PSE arrivant au même moment, le croisement s'est fait. Revenir sur les territoires de parcs n'est pas étonnant puisque même sur les MAE ce sont les premiers territoires à s'être lancés dans les mesures agroenvironnementales. Monsieur BARBIER suggère d'ailleurs de se référer également à ce qui s'est dit, le même jour, en Commission Permanente Eau et Agriculture, où d'autres éléments de compréhension ont été apportés. Il est nécessaire à ses yeux d'avoir un dispositif pérenne, sans l'écueil des années blanches qui efface tout le travail entrepris, une fois les 5 ans échus. S'inscrire dans la durée rassure aussi les agriculteurs qui ont besoin de visibilité.

Madame MATYKOWSKI indique que la proposition est bien de renouveler les PSE « maintien de pratiques » dans un secteur à enjeux de zones humides. Cela signifie que la plupart des PSE conclus vont pouvoir bénéficier d'une seconde phase de programmation de 5 ans. En revanche, au vu de l'évaluation qui a été faite, il est proposé de refaire des PSE « transformatifs », mais pas avec les mêmes agriculteurs.

Monsieur le Président Paul RAOULT note le message d'espoir qui vient de leur être envoyé quant à la durée et la temporalité ; en espérant que la prochaine PAC soit plus ouverte, plus écologique et environnementale, même si c'était déjà le vœu formulé pour celle qui vient de sortir. Demeure la nécessité de sacraliser les champs captants et d'aider les agriculteurs de façon pérenne et forte. Il y a les discours et la réalité. Des milliers d'agriculteurs qui devraient être concernés n'ont rien. Le seul message qu'il puisse dire à ceux qui retournent les 4 ha de prairie est qu'ils préservent au moins les haies. Ce serait déjà un grand pas pour agir en faveur de la biodiversité et contre le ruissellement. À la différence d'autres régions comme la Normandie ou la Bretagne, où les terres sont labourées sans pour autant arracher les haies, ici, ce n'est pas le cas. C'est un message qu'il faudra faire passer si l'éleveur est contraint de retourner sa pâture.

5 - PROGRAMME D'ACTIONS AGRONOMIQUES DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT (PAALER)

Monsieur TOURNANT, en référence au point n° 5 du dossier et du diaporama de séance, présente le Programme d'actions agronomiques de lutte contre l'érosion et le ruissellement (PAALER).

Remarques et Débats :

Monsieur le Président Paul RAOULT observe que ce point risque de concerner de plus en plus de territoires au regard des milliers d'hectares de cultures de pommes de terre qui s'implantent dans l'Avesnois, le Cambrésis sans parler des deux usines d'Escaudœuvres (59) et de Péronne (80) qui ne sont pas encore construites. Il suffit de regarder l'évolution du paysage pour s'en convaincre. L'érosion des sols est un point sensible.

Il relève aussi qu'il est beaucoup question dans ce point des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Il a connu une époque où le plan de l'Agence devait impérativement s'appliquer à ces établissements donnant lieu à des bagarres entre l'Agence et les élus des EPCI en raison d'études parfois contradictoires. Partir cette fois des EPCI ne résoudra pas tous les problèmes, dans la mesure où leur limite territoriale ne correspond pas aux bassins hydrographiques. Il faudra arriver à des accords entre eux, ce qui n'est pas simple. La démarche semble plus pertinente. Restent les évolutions culturelles qu'ils ne maîtrisent pas et qui risquent de faire progresser l'érosion des sols.

Ce dossier concerne de nombreux territoires et est appelé à prendre beaucoup d'importance dans l'avenir.

6 - AIDE COMPENSATOIRE EXPÉRIMENTALE POUR LA PROTECTION DES CAPTAGES DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur METERON, en référence au point n° 6 du dossier et du diaporama de séance, présente l'aide compensatoire expérimentale pour la protection des captages dans le bassin Artois-Picardie.

Madame MATYKOWSKI indique que cette bonne nouvelle est tombée la même semaine que l'annonce du prélèvement. Ce dossier construit en collaboration avec la DRAAF, les techniciens de la Chambre d'agriculture et l'Agence a été porté pendant plus de deux ans. Il revient avec un avis favorable.

Remarques et Débats :

Monsieur le Président Paul RAOULT estime que quand quelque chose est bien, il faut savoir le dire. Avoir arraché un accord de Bruxelles sur ce dossier est très positif. Peut-être en sera-t-il de même sur les PSE.

Il souligne l'intérêt de ce sujet qui demanderait d'obtenir des résultats positifs plutôt qu'un recours à ces usines utilisant le traitement par osmose inversée, par nanofiltration alors qu'il est question d'une augmentation de 0,40 à 0,90 cts du prix de l'eau. Il souligne l'intérêt de VEOLIA et SUEZ ; arguant du fait qu'ils maîtrisent cette technologie. Il faut arriver à des résultats en protégeant les champs captants plutôt qu'utiliser ces procédés. Il faut savoir que le syndicat d'eau d'Île-de-France a

dépensé 1 milliard d'euros pour traiter l'eau de cette manière. En comparaison, les champs captants n'ont aucune importance. La raison de déminéraliser l'eau à Somain est la présence de nickel même si l'argument avancé est un adoucissement de l'eau calcaire. Monsieur le Président Paul RAOULT souligne à nouveau l'importance et la gravité de ce dossier, puisque 94 % de l'eau utilisée sur le bassin vient des champs captants. Ne pas les protéger aboutira à un désastre ou nécessitera de faire appel à ces technologies à coup de milliards.

Il met en garde sur le caractère « sur-administratif » des dossiers. Sur le papier, les calculs peuvent sembler évidents, mais le dialogue sur le terrain avec les agriculteurs peut s'avérer plus délicat dans la gestion des différents niveaux de rétribution. Le mieux peut s'avérer l'ennemi du bien. La manière dont l'Agence présente le dispositif lui laisse à penser qu'il y aura beaucoup de « paperasse ».

Madame MATYKOWSKI répond que la Commission européenne les a challengés sur ce point, craignant en effet la surindemnisation. L'Agence a budgété 20 M€ sachant que la totalité de l'enveloppe autorisée s'élève à 35 M€. Tout ne sera probablement pas utilisé dans la mesure où il n'existe pas des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau sur les 13 aires de captage souterraines actuelles. Il y aura également des situations où l'agriculteur optera ou pas pour ce dispositif selon une exploitation située à 20 % ou 80 % sur les zones vulnérables. Il n'y a pas de logique culturelle unique. Néanmoins, face à de telles sommes, il est normal de procéder à un minimum de contrôles en s'assurant ni de sur-indemniser ni d'être dans des effets d'aubaine. Il s'agit de regarder l'assolement sur les 5 dernières années et voir comment compenser. C'est une démarche de compensation surfacique.

Madame CRETE estime pour sa part qu'il s'agit d'un bon outil. Elle met en garde cependant quant au terme « agriculture industrielle », car il est question d'une culture ayant un cahier des charges très spécifique. Il est vrai qu'un agriculteur qui doit suivre un cahier des charges pour une entreprise de l'agro-alimentaire est déjà saturé. En revanche, si le PSE est mis en place sur le périmètre de captage, avec des règles simples, il n'y a aucune difficulté pour le faire. Néanmoins, il faudra, un relais, au-delà des cinq premières années. Cette problématique existera toujours. Si l'objectif est de créer un véritable impact, il faudra trouver d'autres partenaires.

Madame MATYKOWSKI revient sur la nécessité de trouver d'autres partenaires. Comme le soulignait Monsieur le Président Paul RAOULT, le préventif coûtera toujours moins cher que les systèmes curatifs. Ils ont tous, collectivement, intérêt à ce que ce dispositif fonctionne. Il représente un outil supplémentaire s'ajoutant à tout ce qui existe par ailleurs, mais cela reste un outil basé sur l'engagement volontaire. Il s'agit du dernier rempart avant d'autres mesures qui relèveront peut-être davantage du réglementaire avec une gestion plus compliquée sur le terrain.

Monsieur LEVEUGLE revient sur l'intitulé « agriculture industrielle ». Il s'agit en réalité d'une agriculture avec des cultures industrielles et non une « agriculture industrielle ». Du point de vue du choix que vont devoir faire les agricultures entre plusieurs dispositifs en fonction de la spécificité de leur exploitation, cet outil peut apporter une première réponse. Il permet également de valoriser le travail des agriculteurs. C'est extrêmement important. Cela permettra d'enclencher peut-être d'autres réflexions permettant ainsi de progresser.

Monsieur le Président Paul RAOULT relève l'évocation « d'autres cultures ». Soit. Mais il pose la question des débouchés de la luzerne dans un contexte où les éleveurs réduisent leur cheptel. Il faut qu'il y ait aussi un marché pour faire d'autres cultures.

Madame MATYKOWSKI répond qu'il s'agit de la création de filières dont quelques dossiers ont déjà été présentés en Commission Permanente des Interventions comme la filière du chanvre par exemple. Il peut aussi être utilisé comme isolant dans le domaine du bâtiment. Cela signifie effectivement qu'il faut la construction de filières et de projets de territoires qui s'inscrivent dans la durée.

7 - RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU SEIN DU BASSIN D'ARTOIS-PICARDIE : ÉTAT D'AVANCEMENT ET MAÎTRISE D'OUVRAGE DIRECTE DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur JOURDAN, en référence au point n° 7 du dossier et du diaporama de séance, présente le rétablissement de la continuité écologique au sein du bassin d'Artois-Picardie : état d'avancement et maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence de l'Eau.

Remarques et Débats :

Monsieur le Président Paul RAOULT souligne combien, en tant que Président-fondateur du parc de l'Avesnois, ce sujet lui parle. Il fait observer néanmoins à quel point le climat culturel, intellectuel devient de plus en plus réfractaire à ces actions. Il faut convaincre.

Madame MATYKOWSKI confirme à Monsieur le Président Paul RAOULT que l'objectif est bien de continuer sur d'autres secteurs géographiques avec néanmoins quelques nuances. Il faut obligatoirement qu'il y ait un effet levier sur les collectivités. L'Agence, réglementairement parlant, peut assurer la maîtrise d'ouvrage, mais ce n'est pas son rôle. Elle le fait en raison d'un enjeu très fort sur l'état des masses d'eau. La continuité est un sujet important sur un bassin plat pour atteindre ce bon état. Pour mettre toutes les chances de leur côté, une très bonne conjonction entre l'incitatif et le réglementaire est nécessaire. La proposition est de poursuivre cette démarche dans le 12^{ème} Programme, mais uniquement pour celui-ci. En effet, Madame MATYKOWSKI rappelle que la responsabilité incombe aux propriétaires, les collectivités s'y substituent et l'Agence se substitue elle-même aux collectivités là où ça ne bouge pas. Dans un schéma d'emploi qui repart à la baisse, l'Agence doit clairement faire des choix à un moment donné.

Monsieur le Président Paul RAOULT lui donne raison sur le principe, mais note que la réalité socioculturelle vient ensuite, avec un attachement viscéral à la propriété individuelle élevé au rang de culte, et inversement, une situation où tout l'Avesnois est aujourd'hui raccordé à une station d'épuration. Pourtant, l'état des masses d'eau est négatif. Monsieur le Président Paul RAOULT demande pourquoi un territoire rural, entièrement équipé en réseaux et en stations demeure dans cette situation. Il pense que les opérations entreprises sur les rivières pourraient avoir une incidence positive sur la qualité des masses d'eau en particulier en Avesnois, sans pour autant oublier le problème de l'assainissement non collectif. Ce volet va débiter après la création d'un zonage par le parc. Néanmoins, force est de constater que si l'Agence arrête, il ne se passera rien. Ce n'est pas le Président qui parle, mais l' élu d'un secteur qu'il connaît bien.

Madame MATYKOWSKI explique que la proposition n'est pas d'arrêter, mais de poursuivre.

8 - LANCEMENT DU PMAZH CANCHE

Madame BRAY, en référence au point n° 8 du dossier et du diaporama de séance, présente le lancement du PMAZH Canche.

Pas de remarque.

9 - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE, L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE AVEC LA CCI HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur BRANGER, en référence au point n° 9 du dossier et du diaporama de séance, présente la convention de coopération entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie avec la CCI Hauts-de-France.

Remarques et Débats :

Monsieur le Président Paul RAOULT souligne l'intérêt du dossier, même si beaucoup d'argent a été consacré au secteur industriel au cours du 11^{ème} Programme ; c'est-à-dire deux fois plus que prévu initialement. Il s'interroge sur les modes de consommation de l'eau où des progrès sont certainement à faire. Il pense que les industriels sont aujourd'hui preneurs d'une aide et d'un dialogue positif sur ces éléments.

Madame MATYKOWSKI va dans ce sens en notant en termes de résultats que la moitié de la désimperméabilisation des surfaces est due aux collectivités, pour l'autre moitié aux acteurs économiques. Cette bonne dynamique est d'ailleurs une caractéristique du bassin. L'autre dynamique concerne les prélèvements. Les chiffres de 2024 dans le cadre de la trajectoire sont encore provisoires, mais ils montrent que la baisse se poursuit chez les acteurs économiques et un peu chez les particuliers. Une dynamique est clairement en marche du moins jusqu'à présent.

Monsieur BRANGER ajoute que la dynamique sur les économies d'eau a été impulsée par la DREAL. Une démarche inscrite dans les priorités du plan d'action ICPE depuis 2020-2021. Les effets sont visibles au niveau de l'Agence puisque, dès lors où l'inspection demande aux plus gros consommateurs d'eau, aux plus gros préleveurs de mener des études et réaliser des travaux menant à diminuer leur consommation notamment en période de crise, les industriels travaillent, de fait, à une baisse structurelle de leurs prélèvements. Depuis que cette impulsion a été donnée au niveau réglementaire, l'Agence a en retour de nombreux dossiers avec des résultats intéressants en matière de volumes économisés notamment au regard du coût pour l'Agence.

Madame MATYKOWSKI indique que, dès lors où le volet réglementaire et le volet incitatif s'articulent ensemble, cela fonctionne bien.

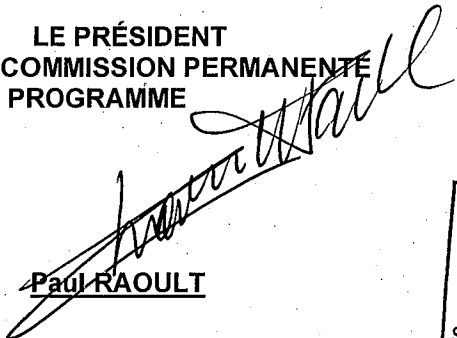
Monsieur le Président Paul RAOULT fait part de son vécu : lors des dernières semaines, il a tenté de signer des conventions avec les brasseurs dans un contexte de floraison de micro-brasseries. Boire de la bière au lieu du vin peut sembler sympathique, mais la conséquence est un déversement d'eaux usées issues de ces établissements ; lesquels rechignent pourtant à signer les conventions. Ne pas vouloir prendre en considération les rejets vers la station d'épuration qui déséquilibrent le traitement des eaux usées, et l'opposition des brasseries à la mise en place d'un prétraitement est aussi un phénomène culturel. Devant le refus obstiné de ratifier cette convention, son syndicat a décidé de saisir le tribunal. Il s'agit d'une réalité concrète qu'il faut avoir en tête. En conclusion,

Monsieur le Président Paul RAOULT estime que la signature de cet accord de coopération est une bonne chose.

Il remercie les membres de la commission pour leur participation et pour avoir limité leur sentiment de colère quant au prélèvement de l'État sur la trésorerie de l'Agence de l'Eau, même s'ils n'en pensent pas moins. Le fait est qu'il faut aujourd'hui construire un nouveau budget et donc être positif dans l'action.

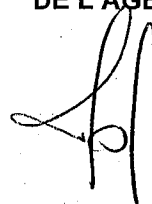
Monsieur le Président Paul RAOULT clôt la séance à 16 h 45.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
PROGRAMME


Paul RAOULT

Publié le
19 SEP. 2025
Sur le site internet de l'Agence

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE


Isabelle MATYKOWSKI



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME

DU 23 MAI 2025

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul - Président	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Présente	
EPTB, EP AGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	Mandat à M.RAOULT
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline - 2de Vice-Président	Excusée	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc.agrée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel - 1er Vice-Président	Présent	
Représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Présent	
Prof de la Pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Excusée	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Représenté par DEVISMÉ Simon et accompagné de PREVOST Olivier	
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Représenté par CLOMES Emmanuelle	
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
Directeur de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	PENISSON Bruno	Présent	

MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
Représentant des Conseils Régionaux	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZÉ Thierry	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Assoc. Agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques	CADET Jocelyne	Excusée	
Assoc. Agréées de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Excusée	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Autres Usagers / Professions industrielles	VERMEULEN Marc	Excusé	
1 représentant du collège du CB	LEFEBVRE Jérôme	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Représenté par CZEKANSKI Cyril	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de VNF ou son représentant	RYCKEBUSCH Gilles	Représenté par LASON Tiphaine	
Directeur Général de OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présents
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
Autre / Divers	
DUVVIER Isabelle (Prestataire PV) / H2COM	Présente
MAMETZ Danielle (Membre du Comité de bassin)	Présente
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BRANGER Pierre	Présent
PASSE Delphine	Présente
BIZAIS Patrice	Présent
BRAY Laurine	Présente
BLIN Francois	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
VERHAEGHE Hubert	Présent
CANLER Hervé	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
DUBREUX Marie	Présente
BOUGHABA Jeanne	Présente
KERRAR Sofiane	Présent
BROCHET Sandrine	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

La réunion est présidée par Monsieur Paul RAOULT.

Le président ouvre la séance à 14 h 10.

POINT DÉCISIONNEL

1. Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente Programme du 20 septembre 2024

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente Programme du 20 septembre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

2. Restitution du bilan du 11^{ème} Programme d'Intervention

Présentation du dossier par Monsieur PENISSON

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

Parmi les points importants du bilan, le niveau élevé de la trésorerie de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est une préoccupation majeure. Même si différents éléments contextuels en éclairent les raisons, la récurrence de cette situation soulève une nouvelle fois des questions d'autant que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est une des rares agences dans ce cas. Conséquence directe : la loi de finances 2025 a entériné un prélèvement global de 130 M€ sur la trésorerie des Agences, dont 52 M€ pour l'Agence Artois-Picardie à elle seule. Cette décision apparaît comme une injustice au regard des besoins importants du bassin, des efforts consentis et du courage d'avoir voté des tarifs de redevances plus élevés qu'ailleurs. Pourtant, comme l'a souligné Monsieur FLAJOLET, cette trésorerie disponible a permis de contribuer à des actions qui ne relevaient pourtant pas du périmètre de l'Agence comme les 21 M€ apportés dans le cadre du programme de lutte contre les inondations.

L'écart entre les projections de redevances, notamment la RPD (Redevance pour Pollutions Diffuses), et le résultat final (redevances effectivement perçues) est un des facteurs qui a beaucoup pesé sur le niveau de trésorerie. La profession agricole attribue l'augmentation de la RPD à un dosage différent des matières actives par litre ou kilo utilisés et non à un usage accru de pesticides. En effet, beaucoup des nouveaux produits employés demandent plus de quantités que les précédents.

Pour autant, la réforme des redevances ne devrait pas entraîner de hausse de recettes pour l'agence. Elles resteront sans doute équivalentes.

Cette situation exige plus de dynamisme dans la gestion globale des participations financières, la consommation des crédits de paiement et davantage de vigilance dans l'évolution de la trésorerie. En effet, le reliquat d'opérations engagées, mais non soldées influe pour beaucoup sur son niveau élevé. C'est un des points sur lequel l'Agence travaille en interne. Les opérateurs et les collectivités devront le faire également. Il est impératif de revenir à un laps de temps plus raisonnable, en se référant au délai des conventions de 3 ans prévus. Pour exemple, certains dossiers du 10^e Programme, achevés en 2018, ne sont toujours pas clôturés.

En conclusion, l'Agence fera une série de propositions au second semestre.

3. Impact de la reprise de trésorerie sur le 12^{ème} Programme d'Intervention

Présentation du dossier par Mme MATYKOWSKI

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

Le prélèvement par l'État de 52 M€ sur la trésorerie de l'Agence et ses conséquences en termes de baisses des budgets ont été une nouvelle fois au cœur des interventions tant pour son caractère démobilisateur, que par l'iniquité de cette contribution forcée équivalente à 10 € par habitant du bassin Artois-Picardie soit dix fois plus que la moyenne du reste de la France. L'argent de l'eau devrait aller à l'eau et non servir à réduire les déficits budgétaires de l'État. À ce sujet, la question du montant total des sommes ainsi prélevées à l'échelle d'une décennie a été posée. Madame MATYKOWSKI indique que 28 M€ ont été prélevés sur le 11^{ème} Programme.

4. Évaluation des PSE : proposition de cadrage pour le renouvellement

Présentation du dossier par M. METERON et Mme BRAY

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

D'une manière générale, l'intérêt des PSE n'est pas remis en question ; toutefois, la difficulté à les mettre en œuvre, leur durée limitée à 5 ans, ainsi que l'absence de réponse immédiate qu'ils apportent à des situations d'exploitations agricoles en grande souffrance ont été soulignées. En outre, la présentation des PSE comme grande politique territoriale et environnementale a suscité une certaine perplexité au vu du nombre restreint des bénéficiaires. Ce constat n'est pas contesté, mais il est dû à une source de financement unique qui est l'Agence de l'Eau. Sans le recours aux fonds FEADER, le déploiement de cet outil restera limité. Toutefois, il faut rappeler que ces PSE ont été lancés dans le but de tester un autre dispositif que les MAEC plus limitées par certains côtés et surtout d'en faire un outil qui pourrait inspirer une nouvelle PAC (Politique Agricole Commune).

La profession agricole ne remet pas en cause l'intérêt des PSE, mais elle ne cache pas sa déception vis-à-vis de leur fonctionnement qui concerne pour beaucoup les territoires des parcs naturels régionaux. Quant à l'objectif d'influer sur la PAC, il est impératif de s'entourer de l'avis de tous les syndicats afin de prendre en compte les autres partages de valeur existants ou les autres enjeux comme l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Quant aux MAEC, il en ressort une grande lassitude des agriculteurs vis-à-vis de ces programmes, à l'exception des MAEC « système » qui ont eu du succès durant ces 2 ans notamment sur le volet de maintien de l'agriculture bio. Pour finir, le caractère contraignant de certains labels comme le label haie a été évoqué avec la suggestion d'étudier d'autres outils comme le PEFC ou des plans de gestion durable.

Le délai de 5 ans pour accompagner la transition dans les zones les plus à enjeux a soulevé plusieurs remarques allant dans le sens d'une trop grande brièveté, du besoin de pérenniser les actions mises en place, de la nécessité d'une vision sur « l'après », enfin sur l'effet d'années blanches qui suivent l'arrêt d'un dispositif. La proposition faite par l'Agence est de permettre aux PSE « maintien de pratiques » dans un secteur à enjeux de zones humides déjà conclus d'être renouvelés pour 5 ans. En revanche, au vu des résultats obtenus, les PSE « transformatifs » sont maintenus, mais pas avec les mêmes agriculteurs.

Enfin, la question du retournement des prairies appelle à la vigilance avec un texte autorisant un éleveur à retourner 4 ha de prairie sans compensation. Si ce texte répond à un contexte d'approvisionnement d'alimentation difficile pour certains éleveurs, Monsieur RAOULT souhaite insister sur le besoin d'au moins préserver les haies dans un souci de biodiversité et de ruissellement de l'eau. En effet, contrairement à d'autres régions de France où le labourage des terres n'entraîne pas l'arrachage des haies, ce n'est malheureusement pas le cas sur le bassin.

5. Programme d'actions agronomiques de lutte contre l'érosion et le ruissellement (PAALER)

Présentation du dossier par M. TOURNANT

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

Les changements cultureaux massifs, comme par exemple les milliers d'hectares de pommes de terre implantées sur le bassin vont rendre le problème de l'érosion des sols de plus en plus prégnant. La démarche consistant à partir des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunales) pour construire le plan et non de l'Agence comme précédemment ne répondra pas à tous les problèmes, mais semble toutefois un meilleur principe. Néanmoins, la limite territoriale des EPCI ne correspondant pas aux bassins hydrographiques, il faudra des accords entre structures. Une condition qui peut s'avérer difficile à remplir.

6. Aide compensatoire expérimentale pour la protection des captages dans le bassin Artois-Picardie

Présentation du dossier par M. METERON

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

Ce dossier coconstruit par la DRAAF, la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'Eau et porté durant 2 ans a reçu l'aval de Bruxelles. Il est jugé positif par l'ensemble des membres de la commission. En effet, la protection des champs captants, au-delà de l'absolue nécessité qu'elle représente, est une alternative beaucoup moins onéreuse que les technologies ultra coûteuses que sont les traitements par osmose inversée ou par nanofiltration. Pour rappel, 94 % de l'eau utilisée sur le bassin vient des champs captants. Cependant, le danger d'un caractère sur-administratif du dispositif a été soulevé. Il faut des règles simples à appliquer. Autre point de vigilance, la volonté de la Commission européenne d'éviter tout effet de surindemnisation ou d'aubaine. C'est pourquoi le dispositif repose sur la prise en compte du niveau d'assolement des cinq dernières années et la façon de le compenser. Cet outil, basé sur le volontariat, vient en complément des dispositifs déjà existants, mais il devra, pour perdurer, faire appel à des partenaires. Madame MATYKOWSKI souligne combien il s'agit du dernier rempart avant des mesures qui relèveront alors du réglementaire et seront plus contraignantes sur le terrain.

Monsieur LEVEUGLE souhaiterait qu'il soit question dans l'intitulé « d'agriculture avec des cultures industrielles » et non « d'agriculture industrielle ». Outre le choix laissé aux agriculteurs de choisir entre plusieurs dispositifs en fonction de leur exploitation, il salue la valorisation importante de leur travail qu'apporte cet outil. Un outil, source de réflexions et d'actions pour l'avenir.

Enfin, la nécessité de créer des filières pérennes a été soulignée. Des dossiers comme la filière du chanvre sont déjà en cours.

7. Rétablissement de la continuité écologique au sein du bassin d'Artois-Picardie : état d'avancement et maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence de l'Eau

Présentation du dossier par M. JOURDAN

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

Le climat culturel actuel semble de plus en plus réfractaire aux opérations de rétablissement de la continuité des cours d'eau. Il s'agit pourtant d'un enjeu et d'un facteur importants sur un bassin plat comme celui d'Artois-Picardie pour atteindre le bon état des masses d'eau. La maîtrise directe des opérations par l'Agence va se poursuivre sur le 12^{ème} Programme, mais pas au-delà. En effet, il incombe aux propriétaires et aux collectivités de prendre leur responsabilité. Dans un contexte de baisse des effectifs, l'Agence doit faire des choix. L'arrêt de son intervention au-delà du 12^{ème} Programme n'est pas sans susciter des craintes quant à la capacité des collectivités à prendre la main et continuer d'impulser du changement.

8. Lancement du PMAZH Canche

Présentation du dossier par Mme BRAY

Pas de remarque.

9. Convention de coopération entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'Agence de l'eau Seine-

Normandie avec la CCI Hauts-de-France

Présentation du dossier par M. BRANGER

Les membres de la Commission Permanente Programme formulent plusieurs remarques :

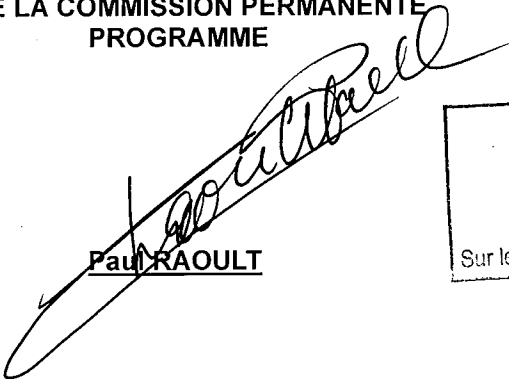
Deux dynamiques positives sont à mettre en exergue sur le bassin Artois-Picardie :

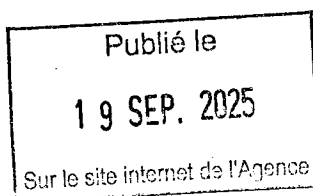
La première reflète le fait que la moitié des surfaces désimperméabilisées est due à l'action des collectivités, l'autre moitié aux acteurs économiques. C'est une spécificité du bassin.

La seconde porte sur la trajectoire de consommation d'eau : les chiffres 2024 c, même s'ils sont provisoires, montrent une baisse qui se poursuit chez les acteurs économiques et un peu chez les particuliers. Pour rappel, la dynamique sur les économies d'eau a été impulsée par la DREAL en l'inscrivant dans les priorités du plan d'action ICPE depuis 2020-2021. Demander aux plus gros consommateurs d'eau de réaliser des travaux en vue de diminuer structurellement leurs prélèvements s'avère efficace. Les nombreux dossiers reçus montrent un gain notable en matière de volumes économisés. S'il apparaît clairement que les industriels sont dans leur ensemble preneurs d'aide et de dialogue allant dans un sens positif, certains secteurs professionnels, en revanche, semblent poser plus de problèmes. C'est ainsi que Monsieur RAOULT fait part de la difficulté que son syndicat rencontre auprès des brasseries et micro-brasseries afin qu'elles signent une convention de prétraitement des eaux usées. Une opposition qualifiée de « culturelle » qui l'oblige, aujourd'hui, à saisir la justice.

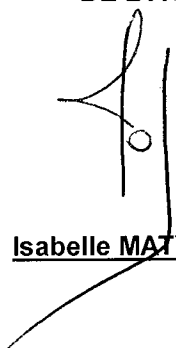
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
PROGRAMME**


Paul RAOULT



**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE**


Isabelle MATYKOWSKI